



AVIS PUBLIC

Règlement numéro 2022-04

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, que le conseil de la municipalité de Sainte-Flavie, à sa séance ordinaire tenue le 6 juin 2022, a adopté le « **Règlement numéro 2022-04 concernant les modalités de publication des avis publics** ».

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, au 775 route Flavie-Drapeau à Sainte-Flavie, aux heures de bureau **ou sur le site Internet de la Municipalité.**

Donnée à Sainte-Flavie, ce 9 juin 2022.

Francine Roy
Directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Francine Roy, en ma qualité de directrice générale adjointe et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Flavie, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT
CE 9^e JOUR DU MOIS DE JUIN 2022

Francine Roy
Directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe